

Département des
Pyrénées Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Absents : 3
- Votants :
- Pour : 15
- Contre :
- Abstention :

Date et affichage de la convocation : 5 janvier 2024

Délibération n°7

Séance du 10 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix janvier à 20h30

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

PRESENTS : COMET Claude, GARAT Jean-Michel, HARIGNORDOQUY Michel, IBARLUCIA Michel, JAUREGUIBERRY Michel, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTICORENA Mayder, SANZBERRO Jean-Philippe, ECHINARD Emmanuel, Cécilia LARRALDE, PALLEC Bernard, LAGARDE Laurent, INÇABY Emile, MIURA Nathalie

ABSENT : Fabien ITHURBIDE, LAGARDE Laurent, JAUREGUIBERRY Michel

PROCURATIONS : Fabien ITHURBIDE a donné procuration à Michel IBARLUCIA, Laurent LAGARDE a donné procuration à Jean-Michel GARAT, Michel JAUREGUIBERRY a donné procuration à Mayder MARTICORENA

A été nommée secrétaire de séance : Cécilia LARRALDE

OBJET : Accueil de stagiaire en milieu professionnel

M. le Maire présente la demande d'une élève de Terminale ASSP (Accompagnement Soins et Services à la Personne) qui souhaite effectuer son stage en milieu professionnel au sein de l'école d'Ainhoa du 4 au 29 mars 2024.

Il propose d'accepter sa demande.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE d'accueillir l'élève de Terminale ASSP (Accompagnement Soins et Services à la Personne) du 4 au 29 mars 2024 au sein de l'école d'Ainhoa pour un stage en milieu professionnel

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de stage en milieu professionnel

PRECISE qu'elle ne recevra pas de gratification pour la durée de son stage

Fait le 11 janvier 2024

Le Secrétaire de séance

Cécilia LARRALDE



Le Maire

Michel IBARLUCIA

